

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

PROCES VERBAL

Séance du 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, mercredi trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, 14 rue de l'église 14400 Sommervieu, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Francis DOREY, Sylvie DOUBLET, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Christel MARCILLAUD-PITEL, Nicolas BLIN.

Procurations : Sophie DROUAIRE à Christine PLATEAU.
Geoffrey BERNAUS à Sylvie DOUBLET

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON - Romuald GUILLEMELLE

Secrétaire de séance : Nadège LEROSIER

Date de convocation : 24/11/2022.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

-1- PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.

Vu l'adoption définitive par le Parlement de la loi de finances rectificative 2022 validant le retour à un partage facultatif, dès 2022, de la taxe d'aménagement entre les EPCI et leurs communes membres, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de conserver, dès 2022, le produit intégral de la taxe d'aménagement communale sans reversement à l'intercommunalité.

-2- PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG.

Mesdames LEPOULTIER, Maire , et LEROSIER, Ajointe au maire, présentent le projet.

Maitre d'ouvrage la ville de SOMMERVIEU :

Ville de 1013 habitants, appartement à la communauté de commune «Bayeux intercom » située dans le département du calvados en région Normande.

Le projet vise au réaménagement du cœur de bourg. Le centre stratégique de la commune est le parc, parcelle AB216 située près de l'école, de l'église, de la salle polyvalente et non loin de la superette-bar-restaurant. Cf plans en annexe N°1

Les travaux visent à accompagner les projets de requalification : des lieux, des mobilités et déplacements doux vers les services et commerce de proximité, ainsi que la mise en valeur de l'identité architecturale et la découverte du patrimoine communal (l'église, anciennes écoles des filles, des garçons et petits manoirs)

L'assistance de maîtrise d'ouvrage :

La société AMENAGEO a été retenue lors du conseil municipal du 19 octobre 2022

Aménagéo

Société locale d'une vingtaine de personnes : de géomètres experts DPLG, Topographes et d'ingénieurs travaux de la construction et d'urbanistes OPQU. Elle est dirigée par G.DOLIGEZ et JM PIERROT

Société aux multiples compétences : Urbanisme. Ingénierie. Bureau d'étude voirie et réseaux divers. Maîtrise d'œuvre. Environnement et paysage. Topographie.

Siège social

9 place du bras à Pont l'Evêque

Antennes locales Caen, Falaise Argentan

N° 02 31 65 02 20

Objectifs :

Requalifier le cœur de bourg de SOMMERVIEU en rendant les lieux plus attractifs, intergénérationnels et accessibles à tous en respectant : la loi handicap et la mise en accessibilité des ERP et des IOP de mars 2019.

Sensibiliser les Sommerviducasses au « bouger + » afin de lutter contre la sédentarité et ses méfaits (Obésité, les troubles cardiaques, diabète et autres maladies) en suivant les préconisations de l'agence Nationale de la cohésion des territoires et de Paris terre de jeux 2024

Développer le projet « venir à l'école sans voiture » en favorisant la marche et le vélo et ainsi apaiser la circulation dense autour de l'école et sécuriser les accès piétons cyclos par la requalification du parking existant.

Comment :

L'ensemble du projet est divisé en deux tranches de travaux

1 ère tranche 2023

LE PARC endroit de rencontres intergénérationnelles et d'activités multiples

L'objectif est de faire de ce parc le cœur de vie de la commune. Il devra être le point névralgique du village en matière d'environnement mais aussi de patrimoine. Ainsi une fresque sera réalisée sur le mur de la salle polyvalente : Projet artistique, il sera mis en

œuvre par un graphiste en collaboration avec les élèves de l'école et les membres de la commission municipale «cadre de vie ».

Le parc a aussi vocation à devenir le point de départ d'une déambulation patrimoniale mettant en valeur les différents lieux d'intérêts et ce à travers la création de parcours et de documents de médiation

1) Le cheminement :

Aménagement en vue de l'accessibilité PMR, en conservant les chemins piétonniers existants mais retravaillés : élargir, respecter les pentes afin de créer l'accessibilité pour tous

2) Les jeux :

Installés actuellement sur un espace enherbé ils seront mis en accessibilité PMR. Ces jeux en dehors du city-stade sont des balançoires, la volonté du projet étant « le bouger plus », de nouveaux jeux seront installés dans le but de faire bouger les jeunes générations de façon ludique (pyramide d'escalade, observatoire en bois avec échelle et toboggan....) cf annexe N°2 à titre d'exemple

3) Le mobilier urbain :

Peu présent, il est prévu durable et écologique afin de créer un espace convivial de rencontres intergénérationnelles. Ce mobilier sera pensé à la fois pour la détente mais aussi pour l'activité physique libre et spontanée. Une signalétique discrète encouragera la population à faire des exercices physiques.. Mettre en place le long du cheminement un parcours santé : poutre d'équilibre, parcours de sauts et barres d'étirement

Il est prévu des garages à vélos et porte-vélo afin de développer usage de ce dernier (une vingtaine de vélos pourront être ainsi sécurisés)

L'école étant à proximité du parc, les élèves seront sollicités pour planter des arbres et plantes d'essences locales. Sensibilisés à la biodiversité ils fabriqueront un hôtel à insectes.

Pour la même raison, la volonté des élus est qu'il soit reconnu par un arrêté municipal « un lieu sans tabac » conforté par une fresque installée sur le périmètre de l'école qui sera réalisée par les jeunes ambassadeurs de la commune afin d'inciter les adultes à ne pas fumer.

2ème tranche 2024 :

Extension du parking et la requalification de la place de l'église :

Trop petit lors des manifestations à la salle polyvalente et peu sécurisé pour l'arrivée des enfants à l'école, ce dernier sera remanié, agrandi et relié à un cheminement piéton et cyclo, toujours dans le but de favoriser les déplacements doux et le venir à l'école de façons douces.

La sécurité des enfants sera assurée par des marquages de couleur au sol.

Des places handicapées seront prévues, matérialisées et guidages podotactiles pourront diriger les malvoyants vers la salle polyvalente et l'école.

Le cheminement reliant l'église et le parking sera réaménagé, ainsi que la petite place de l'église.

Bayeux Intercom est en cours d'élaboration du schéma cyclable. Sommervieu a souhaité bénéficier d'un travail indirect sur le territoire communal. Ainsi un maillage communal sera envisagé au cours des prochaines années. L'accès à l'école, à l'église et au parc communal constituera ainsi une première pierre dans le travail d'apaisement des circulations au sein de la commune et dans son cœur de bourg.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** de Bayeux Intercom au titre des chapitres suivants :

- Chapitre 1 : établir une organisation efficace, durable et solidaire du territoire.

1.1 Conforter une armature urbaine favorisant un maillage solidaire et vertueux des complémentarités urbaines :

Réaménagements de centre-bourgs :

Autres communes selon les projets exprimés à l'avenir.

- Chapitre 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle

Renforcer la convivialité des espaces publics.

Activités sportives et ludiques et services à la population : Aménagement de complexes de loisirs.

PLAN PREVISIONNEL GLOBAL DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
MAITRISE D'OEUVRE	23635		
TRAVAUX	226237.50	ETAT DETR -	40000
ALEAS TRAVAUX	22623.75	CD14 – APCR+ -	140000
Parcours balade patrimoniale - commune	5688.35	Amendes de police	25000
Grapheur - oeuvre	3120	Leader+	20000
		Fonds propres	56304.60
TOTAL	281304.60	TOTAL	281304.60

DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-1- Valide le projet présenté ci-dessus « Aménagement du cœur de bourg ».

- 2- Valide le plan de financement et le calendrier présentés ci-dessus.
- 3- Charge Mme le Maire ou ses Adjointes de solliciter les subventions auprès des financeurs publics (Etat, CD14, Leader+, etc...).
- 4- Autorise Mme le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 5- Cette dépense sera inscrite au budget principal 2023.

-3- CONTRAT PLURIANNUEL APCR+ AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS.

Par délibération du 30/11/2022, le conseil municipal a adopté le projet « Aménagement du cœur de bourg » ainsi que son calendrier et son plan de financement.

Présentation du projet :

Maitre d'ouvrage la ville de SOMMERVIEU :

Ville de 1013 habitants, appartenant à la communauté de commune «Bayeux intercom » située dans le département du calvados en région Normande.

Le projet vise au réaménagement du cœur de bourg. Le centre stratégique de la commune est le parc, parcelle AB216 située près de l'école, de l'église, de la salle polyvalente et non loin de la superette-bar-restaurant. Cf plans en annexe N°1

Les travaux visent à accompagner les projets de requalification : des lieux, des mobilités et déplacements doux vers les services et commerce de proximité, ainsi que la mise en valeur de l'identité architecturale et la découverte du patrimoine communal (l'église, anciennes écoles des filles, des garçons et petits manoirs)

L'assistance de maîtrise d'ouvrage :

La société AMENAGEO a été retenue lors du conseil municipal du 19 octobre 2022

Aménagéo

Société locale d'une vingtaine de personnes : de géomètres experts DPLG, Topographes et d'ingénieurs travaux de la construction et d'urbanistes OPQU. Elle est dirigée par G.DOLIGEZ et JM PIERROT

Société aux multiples compétences : Urbanisme. Ingénierie. Bureau d'étude voirie et réseaux divers. Maîtrise d'œuvre. Environnement et paysage. Topographie.

Siège social

9 place du bras à Pont l'Evêque

Antennes locales Caen, Falaise Argentan

N° 02 31 65 02 20

Objectifs :

Requalifier le cœur de bourg de SOMMERVIEU en rendant les lieux plus attractifs, intergénérationnels et accessibles à tous en respectant : la loi handicap et la mise en accessibilité des ERP et des IOP de mars 2019.

Sensibiliser les Sommerviducasses au « bouger + » afin de lutter contre la sédentarité et ses méfaits (Obésité, les troubles cardiaques, diabète et autres maladies) en suivant les préconisations de l'agence Nationale de la cohésion des territoires et de Paris terre de jeux 2024

Développer le projet « venir à l'école sans voiture » en favorisant la marche et le vélo et ainsi apaiser la circulation dense autour de l'école et sécuriser les accès piétons cyclos par la requalification du parking existant.

Comment :

L'ensemble du projet est divisé en deux tranches de travaux

1 ère tranche 2023

LE PARC endroit de rencontres intergénérationnelles et d'activités multiples

L'objectif est de faire de ce parc le cœur de vie de la commune. Il devra être le point névralgique du village en matière d'environnement mais aussi de patrimoine. Ainsi une fresque sera réalisée sur le mur de la salle polyvalente : Projet artistique, il sera mis en œuvre par un graphiste en collaboration avec les élèves de l'école et les membres de la commission municipale «cadre de vie ».

Le parc a aussi vocation à devenir le point de départ d'une déambulation patrimoniale mettant en valeur les différents lieux d'intérêts et ce à travers la création de parcours et de documents de médiation

2) Le cheminement :

Aménagement en vue de l'accessibilité PMR, en conservant les chemins piétonniers existants mais retravaillés : élargir, respecter les pentes afin de créer l'accessibilité pour tous

2) Les jeux :

Installés actuellement sur un espace enherbé ils seront mis en accessibilité PMR. Ces jeux en dehors du city-stade sont des balançoires, la volonté du projet étant « le bouger plus », de nouveaux jeux seront installés dans le but de faire bouger les jeunes générations de façon ludique (pyramide d'escalade, observatoire en bois avec échelle et toboggan....) cf annexe N°2 à titre d'exemple

4) Le mobilier urbain :

Peu présent, il est prévu durable et écologique afin de créer un espace convivial de rencontres intergénérationnelles. Ce mobilier sera pensé à la fois pour la détente mais aussi pour l'activité physique libre et spontanée. Une signalétique discrète encouragera la population à faire des exercices physiques.. Mettre en place le long du cheminement un parcours santé : poutre d'équilibre, parcours de sauts et barres d'étirement

Il est prévu des garages à vélos et porte-vélo afin de développer usage de ce dernier (une vingtaine de vélos pourront être ainsi sécurisés)

L'école étant à proximité du parc, les élèves seront sollicités pour planter des arbres et plantes d'essences locales. Sensibilisés à la biodiversité ils fabriqueront un hôtel à insectes.

Pour la même raison, la volonté des élus est qu'il soit reconnu par un arrêté municipal « un lieu sans tabac » conforté par une fresque installée sur le périmètre de l'école qui sera réalisée par les jeunes ambassadeurs de la commune afin d'inciter les adultes à ne pas fumer.

2ème tranche 2024 :

Extension du parking et la requalification de la place de l'église :

Trop petit lors des manifestations à la salle polyvalente et peu sécurisé pour l'arrivée des enfants à l'école, ce dernier sera remanié, agrandi et relié à un cheminement piéton et cyclo, toujours dans le but de favoriser les déplacements doux et le venir à l'école de façons douces.

La sécurité des enfants sera assurée par des marquages de couleur au sol.

Des places handicapées seront prévues, matérialisées et guidages podotactiles pourront diriger les malvoyants vers la salle polyvalente et l'école.

Le cheminement reliant l'église et le parking sera réaménagé, ainsi que la petite place de l'église.

Bayeux Intercom est en cours d'élaboration du schéma cyclable. Sommervieu a souhaité bénéficier d'un travail indirect sur le territoire communal. Ainsi un maillage communal sera envisagé au cours des prochaines années. L'accès à l'école, à l'église et au parc communal constituera ainsi une première pierre dans le travail d'apaisement des circulations au sein de la commune et dans son cœur de bourg.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** de Bayeux Intercom au titre des chapitres suivants :

- Chapitre 1 : établir une organisation efficace, durable et solidaire du territoire.

1.1 Conforter une armature urbaine favorisant un maillage solidaire et vertueux des complémentarités urbaines :

Réaménagements de centre-bourgs :

Autres communes selon les projets exprimés à l'avenir.

- Chapitre 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle

Renforcer la convivialité des espaces publics.

Activités sportives et ludiques et services à la population : Aménagement de complexes de loisirs.

PLAN PREVISIONNEL GLOBAL DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
MAITRISE D'OEUVRE	23635		
TRAVAUX	226237.50	ETAT DETR -	40000
ALEAS TRAVAUX	22623.75	CD14 – APCR+ -	140000
Parcours balade patrimoniale - commune	5688.35	Amendes de police	25000
Grapheur - oeuvre	3120	Leader+	20000
		Fonds propres	56304.60
TOTAL	281304.60	TOTAL	281304.60

DELIBERATION

Le montant total des travaux s'élève à 281304.60 EUR HT soit 337565.52 EUR TTC.
Cette dépense sera inscrite au budget principal 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-1- SOLLICITE la conclusion d'un contra de DEUX ans auprès du Conseil Départemental du Calvados, portant sur la période 2023-2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet exposé et adopté ci-dessus.

-2- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

-4- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

M Laporte, Adjoint au Maire délégué aux finances, présente la Décision Modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2022.

Cette DMB est nécessaire pour procéder à des ajustements de crédits sur quelques lignes budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022 - DMB N°1

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fnt	623. D- RF	D	12 000,00 €	1 500,00 €		13 500,00 €
Fnt	6413. D- RF	D	15 000,00 €	15 000,00 €		30 000,00 €
Fnt	648. D- RF	D	20 000,00 €		-20000,00	0,00 €
Fnt	65568. D- RF	D	12 000,00 €	3 500,00 €		15 500,00 €
	TOTAL DM			+20000	-20000	
	BALANCE GENERALE			0		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-1- VOTE la DMB n°1 présentée ci-dessus.

-2- CHARGE Mme le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} Adjoint délégué aux Finances à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**-5- REGLES DE PRESENTATION ET D'EXAMEN DES QUESTIONS ORALES
LORS DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.**

L'article L.2121-8 du CGCT prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, il appartient au conseil municipal d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement. Elles ont néanmoins l'obligation de préciser la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales soit dans un règlement intérieur soit dans une délibération (article L.2121-19 du CGCT).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, précise les règles de présentation et d'examen des questions orales comme suit :

- 1- Pendant la séance, les questions orales sans rapport avec le sujet inscrit à l'ordre du jour en cours de débat seront systématiquement écartées et renvoyées aux questions diverses.
- 2- Si la réponse à une question orale pendant les questions diverses ne peut être apportée dans l'instant, elle sera présentée lors de la séance suivante du conseil municipal.

-6- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL BERNARD RAVEND.

Mme LEPOULTIER, Maire, présente le projet de convention de mise à disposition des installations du stade municipal Bernard Ravend à l'Union Sportive Intercommunale Bessin Nord pour les années 2023 et 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- 1- accepte les termes de la convention présentée.
- 2- autorise le Maire ou son 2^e Adjoint à la signer.
- 3- autorise le Maire ou son 2^e Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

-7- ORGANISATION DU DEPLACEMENT DES ELUS ET DES JEUNES AMBASSADEURS AU SENAT LE 14 DECEMBRE 2022.

Mme le Maire informe que le déplacement est reporté à une date ultérieure.

-8- MOTION DE L'AMF SUR LES FINANCES LOCALES.

Le Conseil municipal de la commune de Sommervieu,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de

l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de SOMMERVIEU soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de SOMMERVIEU demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission

des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de SOMMERVIEU demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de SOMMERVIEU soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

-9- QUESTIONS DIVERSES.

- Distribution des colis de Noël : samedi 17/12/22.
- Acquisition d'un nouveau PC portable pour utilisation sécurisée par les commissions et les ateliers animés par Sylvie DOUBLET.
- M Blin souhaite que la commune s'informe auprès du SDEC sur le dispositif « J'allume ma rue » et renouvelle sa demande sur la possibilité d'installer un dispositif «de type chicane pour les eux roues chemin des pierres.

FEUILLE DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

- 1- PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.
- 2- PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG.
- 3- CONTRAT PLURIANNUEL APCR+ AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS.
- 4- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET.
- 5- REGLES DE PRESENTATION ET D'EXAMEN DES QUESTIONS ORALES LORS DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.
- 6- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL BERNARD RAVEND.
- 7- ORGANISATION DU DEPLACEMENT DES ELUS ET DES JEUNES AMBASSADEURS AU SENAT LE 14 DECEMBRE 2022.
- 8- MOTION DE L'AMF SUR LES FINANCES LOCALES.

LISTE DES PRESENTS

Présents : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Nadège LEROSIER, Cédric CAHU, Francis DOREY, Sylvie DOUBLET, Cécile BISSON, Christine PLATEAU, Nicolas BLIN, Christel MARCILLAUD-PITEL.

Procurations : Sophie DROUAIRE à Christine PLATEAU.
Geoffrey BERNAUS à Sylvie DOUBLET

Absents : Pierre-Alexis CHABREYRON, Romuald GUILLEMELLE

<p>Mélanie LEPOULTIER Maire</p> 	<p>Nadège LEROSIER Secrétaire de séance</p> 
--	--